

Contrat d'Abonnement Fast Link

Référo			FSI				
			1				
Identification du Client							
Dénomination / raison sociale							
Représenté(e) par	Nom & Prénom : Qualité :						
	Tél :	Fax:		E	E-mail:		
Pièce d'identité(1)	□ CIN	□ P	☐ Passeport		V°:		
N° du registre de commerce(2)							
Exonéré de la TVA	□ Oui ⁽³⁾	□ Oui ⁽³⁾ □ Non					
Matricule fiscal							
Adresse siège social	Adresse :	Adresse:					
	Ville :	Ville :Code postal :					
Adresse de facturation	Adresse :						
	Ville :	Ville : Code postal :					
Contact commercial		Nom & Prénom : Qualité :					
	Gsm:	Fi	xe :		E-mail:		
Contact technique		Nom & Prénom : Qualité :					
	Gsm:	Fixe :			E-mail:		
Installation Interne	☐ Installation ac	☐ Installation achevée			☐ Installation non achevée Date achèvement travaux		
Nature de la demande							
☐ Création							
Adresse d'installation de la Ligne Fast Link	Adresse:						
	Code Postal :	Code Postal :			Ville :		
Débit demandé (Mbits/s)	□ 20 □ 30	□ 20 □ 30 □ 50 □ 100			Autres (à préciser) :		
☐ Modification de débit							
Référence de la ligne Fast Link ⁽⁴⁾ :			N°Compte clie	ent(5):			
Adresse d'installation de la Ligne Fast Link	Adresse:	Adresse:					
	Code Postal :	Code Postal :			Ville :		

Joindre une copie de la pièce d'identi
Joindre l'original du RC actualisé.

Débit

(a) Joindre l'attestation d'exonération à la TVA (une copie certifiée conforme à l'origina

Demandé :

☐ Transfert		
Référence de la ligne Fast Link ⁽⁶⁾ :		N°Compte client♡:
Ancienne adresse de la liaison	Adresse:	
Fast Link:	Code Postal : Ville :	
Nouvelle adresse de la liaison	Adresse :	
Fast Link:	Code Postal : Ville :	
\square Renouvellement de l'engagement		
Référence de la ligne Fast Link (8):		N°Compte client ⁽⁹⁾ :
□1 An	□ 2 Ans	☐ 3 Ans
☐ Résiliation		
Référence de la ligne Fast Link (10):	éférence de la ligne Fast Link ⁽¹⁰⁾ :	
adresse de la liaison Fast Link:	Adresse:	
auresse de la liaison r'ast clirk.	Code Postal : Ville :	

Clauses Contractuelles

Article 01: Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles TUNISIE TELECOM met à la disposition du client, pour ses propres besoins, une Connexion internet très haut débit sur Fibre optique.

Article 02: Définitions

Fast Link: Une liaison spécialisée sur Fibre optique à très haut débit dédiée pour l'accès au service internet.

Zone de couverture: Région ou zone au sein de laquelle TUNISIE TELECOM fournit le service Fast Link.

FSI: Fournisseur de services internet.

Article 03: Description du service fourni

Le service Fast Link est un service d'accès à internet destiné aux entreprises ayant un besoin important de connexion haut débit pouvant aller jusqu'à 100 Mbps. La disponibilité du service sera tributaire d'une étude d'éligibilitétechnique.

Article 04: Les équipements terminaux

L'équipement terminal pour les liaisons Fast Link est fourni par TUNISIE TELECOM a titre de location.

Article 05: Conditions d'accès au service

Pour pouvoir bénéficier du service Fast Link, le client doit:

- Se situer dans la zone de couverture Fibre optique
- S'abonner au service Fast Link à travers un fournisseur de service internet.
- L'abonnement à un fournisseur de service fait l'objet d'un contrat distinct.

Fait à	le	
	Cachet de l'Espace TT	
		J

Article 06: Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature et ce pour une durée de 36 mois. A l'expiration de cette durée le présent contrat se renouvellera d'un mois à l'autre.

Toutefois, à la demande du client, TUNISIE TELECOM offre des services provisoires d'une durée minimale d'une semaine et maximale de trois (03) mois

Article 07: Tarifs du service

La tarification du service Fast Link comprend:

- Les redevances de raccordement payables une seule fois.
- Les redevances mensuelles d'entretien dépendant du débit choisi.

Article 08: Documentscontractuels

Les relations contractuelles entre TUNISIE TELECOM et le Client sont régies par les documents suivants:

- Le présent Contrat dûment rempli et signé par les deux parties en deux exemplaires;
- Les Conditions Générales d'Abonnement aux services de transmission de données signées par le client en deux exemplaires avec la mention lu et approuvé;
- La fiche de mise en service.

Dès lors, en cas de contradiction entre les dispositions du présent contrat et les dispositions des Conditions Générales, les dispositions du présent contrat prévaudront.

Le client reconnaît avoir lu et approuvé le présent contrat et les Conditions Générales d'abonnement aux services de transmission de données et s'y engage.

